

Département du Nord
Commune de Caestre

Tél : 03.28.40.15.74

Fax : 03.28.42.14.72

Arrêté n° 148/2023

Le Maire de la Commune de CAESTRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2, L 2213-1,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande en date du 8 septembre 2023 établie par l'entreprise NOYELLE Benjamin Rénovation Couverture Zinguerie, domiciliée 2372 chemin du Rossignol à BERTHEN, concernant une demande de pose d'échafaudage pour la réfection de la toiture, 26 rue de la Libération,

Vu l'arrêté n°120/2023 du 26 septembre 2023 et la nécessité de prolonger ce dernier,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour faciliter l'exécution de ces travaux et prévenir des accidents,

ARRÊTE :

Article 1er : du 2 au 10 novembre 2023, l'entreprise NOYELLE Benjamin Rénovation Couverture Zinguerie est autorisée à poser un échafaudage pour la réfection de la toiture 26 rue de la libération.

Article 2 : Le stationnement de tous véhicules est interdit du 2 au 10 novembre 2023.

Article 3 : Les interdictions énoncées à l'article qui précède feront l'objet d'une signalisation conforme aux prescriptions de l'instruction générale sur la circulation routière.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hazebrouck et la Secrétaire de Mairie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Fait à CAESTRE, le 2 novembre 2023

Jean-Luc SCHRICKE
Maire de CAESTRE

